

Réalisation prévue : septembre à octobre 2025
Date limite pour soumettre un dossier : 1^{er} juillet 2025, à 12 h



APPEL DE PROJET

RÉALISATION D'UNE MURALE
Façade ouest de l'hôtel de ville

MISE EN SITUATION

Dans le cadre de sa planification stratégique et de sa Politique culturelle (2017-2027), la Ville de Lavaltrie s'est engagée à atteindre plusieurs objectifs clés :

- Revitaliser le cœur villageois ;
- Favoriser l'accès aux arts et à la culture ;
- Mettre en valeur l'esthétique et l'architecture locale.
- Améliorer la qualité des milieux de vie ;
- Encourager la participation citoyenne ;

L'appel de projets pour la réalisation d'une murale s'inscrit pleinement dans cette vision. En embellissant la façade ouest de l'hôtel de ville, cette initiative contribuera à l'identité visuelle et à l'animation du cœur villageois, tout en renforçant le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens.

Ce projet est rendu possible grâce à un financement conjoint du conseil municipal et de l'Entente de développement culturel conclue entre la Ville de Lavaltrie et le ministère de la Culture et des Communications.

CADRE GÉNÉRAL

LIEU DE RÉALISATION :

Façade ouest de l'hôtel de ville de Lavaltrie

PÉRIODE DE RÉALISATION : Année 2025

BUDGET ALLOUÉ :

Un montant forfaitaire maximal de 20 000 \$, taxes incluses, sera attribué pour la conception, la production et l'installation de la murale.

SOUMISSION DES PROPOSITIONS :

Chaque artiste ou collectif peut soumettre un ou plusieurs projets d'esquisses.

RÉSERVE DE LA VILLE :

La Ville de Lavaltrie se réserve le droit de ne pas retenir de proposition et de ne pas octroyer le mandat si aucune soumission ne répond aux attentes du projet.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Cet appel de projets vise à atteindre les objectifs suivants :

- Embellir et dynamiser le cœur villageois ;
- Améliorer la qualité de vie et contribuer au bien-être collectif, en favorisant un environnement inspirant et rassembleur ;
- Soutenir la création artistique locale et mettre en valeur le talent des artistes ;
- Accroître le sentiment de fierté et d'appartenance à la communauté lavaltrioise ;
- Contribuer à l'enrichissement et à la valorisation de l'art public.

DÉMARCHES / DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Les artistes intéressés doivent soumettre leur dossier complet par courriel à l'adresse suivante : loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca, au plus tard le 1^{er} juillet, à 12 h.

Chaque personne ayant soumis une proposition recevra une réponse, qu'elle soit retenue ou non, dans un délai de quatre semaines suivant la fin de la période de réception des projets.

Le projet retenu sera dévoilé au cours du mois d'août 2025, et la réalisation de la murale devra avoir lieu entre le 1^{er} septembre et le 19 octobre 2025.

CONFORMITÉ D'UN PROJET À PRÉSENTER

Les propositions soumises doivent respecter les critères suivants :

- **THÉMATIQUE** : S'inspirer de thèmes variés, tels que l'histoire, la culture locale, le fleuve ou l'expression artistique contemporaine ;
- **INTÉGRATION À L'ENVIRONNEMENT** :
 - La murale doit s'harmoniser avec son milieu. Son positionnement et la gestion des espaces doivent mettre en valeur le paysage urbain sans l'écraser visuellement ;
 - Les concepts artistiques influencés par les caractéristiques du cœur villageois et du fleuve seront priorisés ;
- **ORIGINALITÉ ET DIRECTION ARTISTIQUE** : L'œuvre doit être originale, colorée, conçue et réalisée par un artiste professionnel ou sous sa direction active. Est reconnu comme artiste toute personne créant des œuvres en son nom, dont la compétence est reconnue par ses pairs et dont les œuvres sont diffusées dans un contexte professionnel ;
- **VISIBILITÉ DES SIGNATURES** :
 - Seuls les noms ou logos des concepteurs sont autorisés, de façon discrète (dimensions réduites, position marginale). L'ajout de textes à vocation artistique (ex. : poème, date) est permis, à condition qu'ils n'aient aucun objectif promotionnel ou commercial
- **MATÉRIAUX** : L'œuvre doit être durable et conçue à l'aide de matériaux résistants aux intempéries, notamment des peintures à pigments stables à la lumière, adaptés à un mur extérieur ;

CONTRAINTES TECHNIQUES :

- Les couleurs réfléchissantes sont interdites ;
- Les reproductions numériques, photographiques ou mécaniques d'œuvres existantes (incluant les enseignes peintes) sont proscrites.

DOCUMENTS À FOURNIR

Le dossier de candidature doit inclure les éléments suivants :

- Une maquette illustrant clairement le projet de murale proposée ;
- Le détail des éléments graphiques à intégrer à l'œuvre (logos, inscriptions, etc.), incluant leur taille, emplacement et couleur ;
- Une biographie de l'artiste, présentant son parcours, ses réalisations, ainsi que, le cas échéant, ses expositions ou projets antérieurs ;
- Une description du concept artistique, mettant en lumière les inspirations, la signification de l'œuvre et son lien avec le cœur villageois de Lavaltrie, s'il y a lieu ;
- La liste des matériaux envisagés pour la réalisation, accompagnée d'une justification quant à leur durabilité et leur adaptation à une murale extérieure.

LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité de la démarche artistique et professionnalisme du projet de murale ;
- Intégration harmonieuse de la murale à l'architecture du bâtiment ;
- Qualité du portfolio et expérience pertinente dans la réalisation de projets comparables ;
- Originalité et pertinence du concept artistique ;
- Visibilité de l'œuvre et qualité de son intégration dans le paysage urbain ;
- Soumettre une proposition d'activité de médiation culturelle pour mobiliser la communauté ;
- Priorité accordée aux artistes de la région.



Pour toutes questions, veuillez nous contacter
au loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca

Amélie Boutin, Chef de division culture et patrimoine
aboutin@ville.lavaltrie.qc.ca | 450-586-2921 p. 2242